



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
28 septembre 2016 ;**

N° 17-18

Objet :

**Travaux de renouvellement d'une
conduite d'eau potable Hameau
Saudet sur la commune de Saint
Alban les Eaux**

Vu le rapport suivant :

**Accord cadre travaux de
renouvellement et extension des
réseaux lot n°1 « Travaux de
renouvellement et extension des
réseaux de forte technicité »**

**Marché subséquent avec la
société SADE**

Roannaise de l'Eau a attribué l'accord cadre travaux de renouvellement et extension des réseaux de forte technicité par délibération du Comité Syndical du 21 décembre 2016 aux sociétés SMTP, TPCF, SADE et LMTP.

Les titulaires de l'accord cadre ont été remis en concurrence pour le marché subséquent travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable Hameau Saudet sur la commune de Saint Alban les Eaux le 4/04/2017.

A la date de remise des plis le 24/04/2017 à 12 h00, toutes les sociétés ont remis une offre.

Au regard des offres reçues et des critères de notation énoncés au règlement de la consultation, il est proposé de retenir l'offre de la société SADE pour un un montant estimatif de 68 801,50 € HT.

DECIDE

1°) d'approuver le marché subséquent travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable Hameau Saudet sur la commune de Saint Alban les Eaux avec la société SADE pour son offre d'un montant estimatif de 68 801,50 € HT;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20170504-DC17-18-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2017

2°) de signer le marché subséquent ;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le

- 4 MAI 2017

Le Président,

Daniel FRECHET

